



13/10/2026 | FR

Communiqué de presse

Des tests menés par l'UE mettent en avant les matériaux d'isolation thermique

Des produits d'isolation efficaces et fiables sont essentiels pour améliorer la performance énergétique des bâtiments européens, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les factures d'énergie. Des tests en laboratoire portant sur six types de matériaux isolants échantillonnés dans 14 pays ont révélé qu'un tiers d'entre eux ne respectaient pas les performances déclarées.



Les résultats de cette campagne financée par l'UE soulignent l'importance de la surveillance du marché et la nécessité pour les utilisateurs finaux de vérifier les informations relatives aux performances avant de choisir des produits d'isolation.

Le projet a été mené avec la participation des autorités de surveillance du marché (ASM) de 14 pays.

Au total, 106 échantillons de six matériaux isolants couramment utilisés ont été sélectionnés: le polystyrène expansé (PSE) et le polystyrène extrudé (XPS), la laine minérale, le verre cellulaire, la laine de bois et la fibre de bois. Les échantillons ont été achetés en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Finlande, en Allemagne, en Grèce, en Irlande, en Italie, en Lettonie, à Malte, en Norvège, en Pologne, au Portugal et en Suède, dans des magasins physiques, en ligne, ou directement auprès des fabricants.

Quelles ont été les conclusions?

Ces tests ont permis de vérifier dans quelle mesure ces matériaux limitent les déperditions thermiques, si leur épaisseur correspond aux spécifications indiquées et comment ils réagissent au feu.

En ce qui concerne la résistance thermique, 31 des 97 échantillons testés (32 %) ne répondaient pas aux exigences.

En ce qui concerne la réaction au feu, 11 des 81 échantillons évalués (14 %) ne correspondaient pas à la classe déclarée.

Les marquages et la documentation ont également été vérifiés. Au total, 68 échantillons (64 %) ne répondaient pas aux exigences, principalement en raison d'une déclaration de performance (DoP) incomplète ou manquante, ou de l'absence de marquage CE.

Tests de résistance thermique

Les tests de résistance thermique ont consisté à vérifier si les produits d'isolation offraient le niveau de rétention de la chaleur annoncé par leurs fabricants. Ces tests ont permis de mesurer la conductivité thermique et l'épaisseur des produits, deux paramètres qui influencent la capacité d'un bâtiment à rester chaud en hiver et frais en été.

Dans la plupart des cas, les performances thermiques mesurées différaient des valeurs déclarées par le fabricant, ce qui signifie que certains produits pourraient ne pas offrir le niveau d'isolation auquel s'attendent les acheteurs. En outre, un petit nombre de produits n'ont pas satisfait aux exigences en matière d'épaisseur.

Si de nombreux produits ont tenu leurs promesses, ces résultats soulignent l'importance de déclarations de performance précises, car les utilisateurs finaux se fient à ces informations lorsqu'ils choisissent des matériaux destinés à améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment.

Tests de résistance au feu

Un autre sujet de préoccupation était le nombre étonnamment élevé d'échecs parmi les produits déclarés comme étant de classe E pour leur réaction au feu: huit produits sur 52 (15 %) de cette catégorie ne répondaient pas à la classification au feu déclarée.

Aucun échec n'a été constaté parmi les six produits déclarés comme relevant des classes B à D. Les deux produits déclarés dans la classe A2 ont échoué à l'évaluation de la réaction au feu applicable. Seul un produit sur 21 de la classe A1 ne répondait pas aux exigences.

Dans le système européen de classification de la réaction au feu, les produits de classe A1 sont considérés comme incombustibles et ne contribuent pas de manière significative à la propagation d'un incendie. Les produits de classe A2 sont également classés comme incombustibles, mais



peuvent, dans certaines conditions, contribuer de manière très limitée à la propagation d'un incendie. Les classes B à D regroupent les produits inflammables dont le degré de contribution à l'incendie est de plus en plus élevé: la classe B présente une contribution très limitée, la classe C une contribution limitée, et la classe D une contribution moyenne.

La classe E signifie qu'un produit est combustible, mais qu'il doit néanmoins satisfaire à un test de base démontrant qu'une petite flamme ne se propage pas trop loin sur sa surface dans un délai défini. Ces échecs indiquent que certains produits pourraient s'enflammer ou permettre aux flammes de se propager plus rapidement que ne le laisse supposer leur classification déclarée. Le niveau de risque dépend de l'endroit et de la manière dont l'isolation est posée. Une classification au feu erronée pourrait amener les consommateurs à choisir un produit qui n'offre pas le niveau de protection escompté.

Mesures prises

Les ASM ont classé deux échantillons comme présentant un risque élevé, et quatre échantillons comme présentant un risque grave. Ces constatations concernaient principalement une résistance au feu qui ne correspondait pas à la classe déclarée.

Les ASM ont imposé une interdiction de vente sur un produit et ont retiré sept produits du marché. De nombreux opérateurs économiques ont accepté de remédier aux défauts de conformité. Les ASM participantes ont communiqué les résultats aux autres États membres.

Que peuvent faire les consommateurs?

La campagne de tests a révélé que de nombreux produits d'isolation ne répondaient pas à une ou plusieurs exigences techniques ou documentaires. Les consommateurs doivent rechercher des produits portant le marquage CE et accompagnés d'une DoP, qui fournit des informations sur leurs caractéristiques essentielles, telles que la résistance thermique et la résistance au feu.

Avant tout achat, ils doivent vérifier que le produit est adapté à l'usage auquel il est destiné et qu'il est conforme aux normes nationales en matière de construction. Il est tout aussi important de respecter les instructions d'installation du fabricant, car même un produit conforme peut ne pas offrir les avantages escomptés en matière d'économies d'énergie et de sécurité s'il n'est pas installé correctement.

Le [Safety Gate](#) de la Commission européenne, un système d'alerte rapide dans lequel les ASM publient des informations détaillées sur les produits non alimentaires dangereux, constitue un bon point de référence.

Que doivent faire les opérateurs économiques?

Les opérateurs économiques doivent accorder davantage d'attention aux performances des produits ainsi qu'aux obligations de conformité. Les valeurs de résistance thermique déclarées doivent refléter fidèlement les performances du produit, et l'ensemble de la documentation technique, des marquages CE et des DoP doit être complet et à jour.

Des contrôles rigoureux de la production en usine, des tests réguliers et des systèmes de traçabilité efficaces sont indispensables, en particulier lorsque des changements sont apportés aux matières premières, aux fournisseurs ou aux processus de production.

Les opérateurs économiques doivent également fournir des instructions d'installation claires et mettre à disposition toutes les informations requises dans la ou les langues du pays de vente, afin que les utilisateurs finaux puissent utiliser les matériaux isolants en toute sécurité et de manière efficace.

Des tests à l'échelle de l'UE

Les tests ont été organisés dans le cadre de la campagne «Actions conjointes sur la conformité des produits» (JACOP) de 2025 menée dans les pays de l'UE et de l'AELE. Cette campagne aide les ASM à coordonner les tests, à partager leurs conclusions et à protéger les consommateurs ainsi que les entreprises sérieuses sur l'ensemble du marché unique.

«Les campagnes de surveillance du marché contribuent à protéger les consommateurs et à garantir que les entreprises sérieuses ne soient pas éclipsées par des concurrents dont les produits ne répondent pas aux niveaux de performance annoncés», a déclaré Vanessa Capurso, chargée de mission à la direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG GROW) de la Commission européenne.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Jacop2025@esn.eu

https://single-market-economy.ec.europa.eu/single-market/goods/building-blocks/market-surveillance_en

DG GROW



EISMEA

